

de mouillage. Sa largeur entre bajoyers a été fixée à 22 mètres. Sa longueur totale est de 184^m,50.

L'écluse est pourvue de deux paires de portes busquées en tôle.

A la suite de cette écluse, on a creusé un bassin de 12 hectares de superficie et de 6 mètres de mouillage, pour le virement, le chargement et le déchargement des navires.

Les berges du canal sont défendues par des perrés maçonnés plongeant à 2 mètres sous la basse mer et s'élevant à 1^m,30 au-dessus de son niveau.

Des murs de quai ont été construits le long du Rhône, en amont du musoir du chenal qui précède l'écluse, sur 145 mètres de longueur, et, dans le bassin qui le suit, sur une longueur de 850 mètres.

Un fanal à feu fixe, de quatrième ordre, est établi à l'extrémité de la jetée Sud ; il est construit en fer, d'après un type usité dans le service des phares.

Le creusement du canal a été exécuté par épuisement. Le terrain formé par les alluvions du Rhône est composé de couches horizontales de sable fin et d'argile très-peu perméables. L'écluse est fondée sur pilotis, et les murs de quai sur massifs de béton.

Le montant total des dépenses pour l'ensemble des travaux s'est élevé à 15,500,000 francs en nombre rond.

L'installation des chantiers, sur une plage très-peu élevée au-dessus de la mer et éloignée de toute population, a rencontré de grandes difficultés, à cause des fièvres qui y règnent pendant les chaleurs. Les travaux ont éprouvé de fréquentes interruptions pour cette cause, et par suite de la nécessité de changer à plusieurs reprises l'organisation de l'entreprise. De notables accroissements de dépenses ont été la conséquence de ces circonstances défavorables.

Les projets du canal Saint-Louis ont été dressés et mis à exécution sous la direction de M. Pascal, ingénieur en chef. Il a eu sous ses ordres, comme ingénieur ordinaire, M. Bernard jusqu'en 1867, et ensuite M. Guérard, qui est venu résider à la tour Saint-Louis, malgré l'insalubrité du climat, afin d'être à même d'exercer la surveillance incessante qui était nécessaire.

Atlas des ports de France. — L'Administration des travaux publics a exposé la collection des plans et cartes des ports des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, ainsi qu'une notice à l'appui. Ce travail constitue la première partie de l'Atlas général des ports de la France.